

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 03 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28.01.2020

**MEMBRES PRÉSENTS** : M. PEDENON Serge, MANCINI Nicole, GIRARD Valérie, ROULAND Arlette, DOMEJEAN Laurent, VERT Fabrice, LAGRENAUDIE Clément, DURAND Alain.

**Absents** : COLLAS Philippe, ROMAIN Michel, LAJANTHE Colette, LATOUR Aimé, MANIERE Nathalie.

**Pouvoir** : LATOUR Aimé à PEDENON Serge, LAJANTHE Colette à ROULAND Arlette.

**Secrétaire de séance** : ROULAND Arlette.

La séance du conseil est ouverte par le maire à 18h35 et il procéda à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour :

- *Examen et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes (Camping, Solaire, Multiple Rural)*
- *Affectation des résultats 2019 de chaque budget*
- *Reprise des restes à réaliser de 2019*
- *Emprunt à prévoir suivant disponibilité financières*
- *Acquisition parcelle du cimetière : autorisation de signature de l'acte d'achat*
- *Aménagement Grande Rue et place de la Bonnelle : décision retenue de garantie*
- *Questions diverses*

### **I – Examen et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes (Camping, Solaire, Multiple Rural)**

Le maire indique au conseil municipal que seuls les trois comptes administratifs et comptes de gestion des trois budgets annexes Camping, Multiple Rural et Energies Solaire, pourront être présentés au conseil. Le Budget Principal et le budget annexe du Transport Scolaire n'ayant pu être vérifiés par le trésorier, seront soumis au prochain conseil municipal.

Le maire indique que les données chiffrées qui suivent concernant les comptes administratifs de la commune ou les comptes de gestion du trésorier sont en tous points identiques et seront votés dans le même temps.

L'affectation des résultats sera également soumise au vote en même temps que les votes des comptes administratifs et des comptes de gestion.

## A) Camping

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	1 069,48	10 557,51	0,00	10 557,51	1 069,48
Opérations de l'exercice	9 686,18	17 436,48	7 262,28	10 557,51	16 948,46	27 993,99
<b>Totaux</b>	<b>9 686,18</b>	<b>18 505,96</b>	<b>17 819,79</b>	<b>10 557,51</b>	<b>27 505,97</b>	<b>29 063,47</b>
Résultats de clôture	0,00	8 819,78	7 262,28	0,00	0,00	1 557,50
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>9 686,18</b>	<b>18 505,96</b>	<b>17 819,79</b>	<b>10 557,51</b>	<b>27 505,97</b>	<b>29 063,47</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>8 819,78</b>	<b>7 262,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 557,50</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	7 262,28	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
<b>TOTAL du 1068</b>		7 262,28
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	1 557,50	

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces données chiffrées identiques au compte administratif et au compte de gestion ainsi que les reports pour 2020 :

- Au compte 1068 en recette d'investissement : 7 262,28 €
- Au compte 002 en recette de fonctionnement : 1 557,50 €

## B) Solaire

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	1 289,36	13 203,07	0,00	13 203,07	1 289,36
Opérations de l'exercice	12 822,64	26 969,37	13 483,01	13 203,07	26 305,65	40 172,44
<b>Totaux</b>	<b>12 822,64</b>	<b>28 258,73</b>	<b>26 686,08</b>	<b>13 203,07</b>	<b>39 508,72</b>	<b>41 461,80</b>
Résultats de clôture	0,00	15 436,09	13 483,01	0,00	0,00	1 953,08
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>12 822,64</b>	<b>28 258,73</b>	<b>26 686,08</b>	<b>13 203,07</b>	<b>39 508,72</b>	<b>41 461,80</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>15 436,09</b>	<b>13 483,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 953,08</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	13 483,01	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
<b>TOTAL du 1068</b>		13 483,01
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	1 953,08	
(en recettes si >0 et en dépenses si <0)		

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces données chiffrées identiques au compte administratif et au compte de gestion ainsi que les reports pour 2020 :

- Au compte 1068 en recette d'investissement : 13 483,01 €
- Au compte 002 en recette de fonctionnement : 1 953,08 €

**C) Multiple Rural**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	230,41	11 342,19	0,00	11 342,19	230,41
Opérations de l'exercice	496,96	13 244,44	11 818,97	11 342,19	12 315,93	24 586,63
<b>Totaux</b>	<b>496,96</b>	<b>13 474,85</b>	<b>23 161,16</b>	<b>11 342,19</b>	<b>23 658,12</b>	<b>24 817,04</b>
Résultats de clôture	0,00	12 977,89	11 818,97	0,00	0,00	1 158,92
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>496,96</b>	<b>13 474,85</b>	<b>23 161,16</b>	<b>11 342,19</b>	<b>23 658,12</b>	<b>24 817,04</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>12 977,89</b>	<b>11 818,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 158,92</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	11 818,97	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
<b>TOTAL du 1068</b>		11 818,97
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	1 158,92	
(en recettes si >0 et en dépenses si <0)		

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces données chiffrées identiques au compte administratif et au compte de gestion ainsi que les reports pour 2020 :

- Au compte 1068 en recette d'investissement : 11 818,97 €
- Au compte 002 en recette de fonctionnement : 1 158,92 €

**II – Reprise des restes à réaliser 2019**

Il est précisé aux membres du conseil municipal que seul le budget général est concerné par cette reprise des restes à réaliser.

Le maire précise au conseil municipal que les dépenses et recettes d'investissement qui n'ont pas été consommées dans l'exercice peuvent être reprises pour l'exercice à venir en « restes à réaliser ».

Il en est ainsi :

**Restes à réaliser dépenses :**

*Programme :	2 116 CIMETIERE	4 400,00 €
*Programme :	21 316 COLOMBARIUM	6 000,00 €
*Programme :	2 152 AIRE DE JEUX	29 800,00 €
*Programme :	2 151 VOIRIE	18 800,00 €

Pour un montant total de 59 000 € en dépenses d'investissement.

**Restes à réaliser recettes :**

*Programme :	1 321 DETR (ETAT)	6 755,88 €
*Programme :	1 323 DEPARTEMENT	6 755,87 €

Pour un montant total de 13 511,75 € en recettes d'investissement.

**III – Emprunt à prévoir suivant disponibilité financières**

Les dépenses d'investissement 2020 déjà prévues en 2019 et reprises pour certaines en « restes à réaliser », devraient atteindre un montant substantiel (voirie, aire de jeux, cimetière et columbarium) de sorte qu'il faut envisager de réaliser un emprunt dont le montant ne peut être précisément fixé au stade actuel tant que les excédents de fonctionnement du budget 2019 ne sont pas encore connus.

De la sorte, seule une réservation de crédits est possible dans l'attente de l'examen du compte administratif 2019 du budget principal et des dépenses précises d'investissement de 2020.

Contact pris avec l'Agence France Locale (AFL) auprès de laquelle la commune est actionnaire, cet établissement propose un prêt de l'ordre de 40 000 €, sur 10 ou 15 ans à un taux voisin de 0,5 % suivant la durée de remboursement.

Selon ces modalités rappelées par circulaire préfectorale, le conseil municipal à l'unanimité, valide la formule adoptée qui devra être entérinée au moment du vote du budget selon les besoins précis.

**IV – Acquisition parcelle du cimetière : autorisation de signature de l'acte d'achat**

Aux termes d'une précédente délibération, le conseil municipal avait pris une décision de principe d'entreprendre les négociations avec la famille Lacombe de façon à obtenir un accord de cession d'une parcelle attenante au cimetière actuel, pour une surface de l'ordre de 5 000 m<sup>2</sup>. Ainsi, suivant la demande des vendeurs, une promesse de vente a été signée par les conjoints Lacombe et les diligences précédant l'acte de vente ont été accomplies dont le bornage par le géomètre.

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur le prix d'acquisition demande de 5 000 € et autoriser la maire à signer l'acte de vente établi par lui-même.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, tant en ce qui concerne le prix que la signature de l'acte sur les bases ci-avant.

#### **V – Aménagement Grande Rue et place de la Bonnelle : décision retenue de garantie**

Le maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre position sur le versement, à l'entreprise SEVE Paysages, de la retenue de garantie de 10 % bloquée auprès du trésor public pour non-respect de la clause d'entretien pendant la phase suivant les prestations.

Le maire précise qu'excepté la plantation des arbustes, l'entreprise n'a jamais assuré le moindre entretien prévu au marché pendant les premiers mois et n'a surtout pas remplacé les sujets n'ayant pas repris.

Compte tenu de ces négligences, le maire propose au conseil de refuser le versement de la retenue de garantie.

Délibération acceptée à l'unanimité par l'assemblée communale.

#### **VI – Questions diverses**

Aucun point à ce chapitre.

Aucune autre question diverse n'étant soumise, la séance est levée à 20h10.

**Le maire**  
**Serge PEDENON**

**La secrétaire**  
**Arlette ROULAND**